SEANCE DU 13 septembre 2016.

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
MM. A. PERPETE, A.BALON, J-M. TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT, M. A. EVEN, Echevins;
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, R.MULLER, B. DAXHELET, D.LAFORGE, M. D. LAFORGE, Mmes I. CHAMPLUVIER, J. DENIS, MM M.SAINLEZ, R. GAUDRON, H.MANIGART, M. L.TURBANG, Mme M. WILLEMS, MM. Y.SCHOPPACH, J. DECHAMBRE, M. LAQLII, D. KARENZO et Mme S. SAUCEZ, Conseillers;
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

\+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures.

\+ + +

Il demande d'excuser l'absence de M. G. SCHUSTER, Mme M. CHARLIER-GUILLAUME, M. X. KROELL et Melle P. SCHMIT, Conseillers

\+ + +

1. Administration générale : Démission d'un conseiller communal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la démission de Monsieur Jérôme GOEDERT en sa qualité de Conseiller communal ainsi que des mandats dérivés.

2. Administration générale : Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation du suppléant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

Les pouvoirs de Madame Stéphanie SAUCEZ pré-qualifiée, en qualité de Conseillère communale, sont validés.

Elle prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».

Elle entre immédiatement en fonction et achèvera le mandat de Conseiller communal de Monsieur Jérôme GOEDERT.

3. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet, le bureau A.3, rénovation de la salle de village de Sampont dans le cadre du Programme UREBA 2014. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-AO/16-1269 et le montant estimé du marché "Rénovation de la salle de village de Sampont dans le cadre du Programme UREBA 2014", établis par l'auteur de projet, A.3 Atelier d'Architecture Arlonais, Rue de l'Hydrion, 50 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 237.207,05 € hors TVA ou 287.020,53 € TVA 21% comprise.

- Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

- Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

- Article 4 : De solliciter une contribution pour ce marché auprès du pouvoir subsidiant, le SPW - DGO4 Département de l'Energie et du Bâtiment durable, Chaussée de Liège, 140-142 à 5100 NAMUR.

- Article 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 124/723-60/20161021.

- Article 6 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

+ + +

M. BALON entre en séance

+ + +

4. Service urbanisme : Présentation préalable au lancement de l'enquête publique du projet de rapport urbanistique et environnemental sur la zone d'aménagement communal concerté dite de Seymerich.

5. Service urbanisme : Approbation de l'avant-projet de révision totale du plan communal d'aménagement dit « Site des anciennes casernes Callemeyn et fixation du projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales.

Monsieur le Bourgmestre explique que suite aux réactions observées ses derniers jours en rapport avec ces projets, le Collège communal estime nécessaire de prendre le temps de la réflexion et de reporter l'examen des points 4 et 5 de l'Ordre du jour de ce soir. Une réunion d'information sera d'ailleurs organisée le 12 octobre prochain avec une délégation de trois représentants de chaque groupe politique du Conseil communal.

6. Biens communaux : Vente de gré à gré à Henallux d'une partie de 24 a 82 ca de la parcelle cadastrée n°1109R3 sise à proximité de son site - décision de principe

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide du principe de la vente de gré à gré de ce bien au prix de 310 250 euros.

Le projet d'acte et le plan de mesurage - division sera soumis aux résolutions d'un prochain Conseil communal.

7. Biens communaux : Cession à titre gratuit à la Zone de Secours des infrastructures affectées au SRI – décision de principe.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide du principe de la cession à titre gratuit à la Zone de Secours, des infrastructures du SRI telles que figurant au plan de mesurage précité moyennant l'accord des autres communes de la Zone de Secours de céder également à titre gratuit les infrastructures affectées au SRI qui sont localisées sur leur territoire.

Le projet d'acte sera soumis aux résolutions d'un prochain Conseil communal.

8. Administration générale – Coopération internationale: Présentation du partenariat Arlon Bembereke – phase 2017/2021.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accepte de signer la convention.

9. Ecoles maternelles et primaires : Présentation de la rentrée scolaire.

Présentation de l'Echevin M. TRIFFAUX : « *L'enseignement communal de la Ville d'Arlon, c'est :*
- une école de Promotion sociale (Ecole industrielle et commerciale de la Ville d'Arlon)
- une académie des beaux-arts
- une académie de musique
- 16 écoles fondamentales dont une douzaine dans les villages.

A l'EICA, voici les chiffres de la rentrée 2016-17 (non encore arrêtés) :

En cours du soir, *nous avons*
750 étudiants en classes de langue, répartis comme suit :
- 7 classes de français pour non francophones avec 168 élèves
- 7 classes d'anglais : 175
- 3 classes d'allemand : 70
- 4 classes d'espagnol : 45
- 3 classes d'italien : 45
- 7 classes de luxembourgeois : 192
- 4 classes de néerlandais : 45
- 1 classe de russe : 10
25 étudiants en connaissance gestion.

En cours du jour, nous avons
- sections qualifiantes du secondaire (4 sections : éducateur A2, technicien de bureau, technicien en comptabilité et technicien en informatique) : 90 élèves.
- section bachelier en éducation spécialisée : 8 classes avec 276 élèves.

Soit un total de 1.141 étudiants. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 30.09 si des places sont disponibles.

Je tiens à préciser que notre départ de Mirwart s'est accéléré suite à une demande de la Province qui souhaitait accueillir Beau-Plateau sur le site dès le 1er septembre. Toutes les classes de Mirwart sont maintenant accueillies à Arlon et aucun élève de cette implantation n'a changé d'établissement.

Je remercie la directrice de cette école, Mme Rita DONS, tout son staff et ses professeurs. Mme DONS dirige cette école avec beaucoup de professionnalisme et l'a élevé à un niveau de qualité pédagogique exceptionnel qui répond aux besoins de notre population et aux exigences de la Communauté Française.

*En ce qui concerne l'Académie des Beaux-Arts, elle relève de l'**E**nseignement **S**econdaire **A**rtistique à **H**oraire **R**éduit (ESAHR). Elle est l'une des 23 académies subventionnées- par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Seule académie organisant un enseignement dans le domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace dans la Province de Luxembourg. Elle ne se limite pas à Arlon mais rayonne dans toute la province avec des implantations à Arlon, Marche-en-Famenne et Virton. Elle est fréquentée par des élèves provenant de toute la province mais aussi habitant les régions frontalières. Elle rassemble chaque semaine plus de 700 élèves de 6 à 80 ans autour d'une équipe de 17 professeurs tous artistes-pédagogues.*

L'objectif de l'académie des beaux-arts rencontre les trois finalités de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit. Son enseignement vise à contribuer à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques. Il donne aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle.

Plus concrètement,
En 2015, nous avons environ 465 élèves à Arlon, 205 à Marche, 69 à Virton, soit 739 élèves.
- à Arlon, chez les adultes, nous avons 83 élèves en dessin, 65 en peinture, 30 en gravure, 105 en histoire de l'art, 23 en création textile, 35 en joaillerie-bijouterie, 39 en céramique, 15 en création pluridisciplinaire, 42 en photographie. (N.B. Certains élèves suivent 2 cours). Total : 437 cours suivis. Nous avons également 182 adolescents et enfants, soit un total de 619 cours suivis pour notre site d'Arlon.

- à Marche, chez les adultes, nous avons 30 élèves ne dessin, 42 en peinture, 19 en gravure, 29 en céramique, au total : 162 cours suivis. Nous avons également 103 adolescents et enfants, soit un total de 265 cours suivis pour notre antenne marchoise.

- à Virton, nous avons 12 adultes en formation pluridisciplinaire, auxquels il y a lieu d'ajouter 50 enfants, soit 62 élèves pour notre antenne virtonnaise.

Au total, l'Académie des Beaux-Arts totalise 946 cours suivis pour 740 élèves différents.

Chaque année, de nombreux élèves obtiennent un diplôme après environ 9 années d'études et le passage devant un jury d'experts. En 2015-2016, 15 diplômes ont étés décernés à des élèves d'Arlon et de Marche. Il faut aussi mentionner que de nombreux élèves qui ont reçu un certificat de fin de filière du cours de formation pluridisciplinaire pour les adolescents réussissent des études artistiques supérieures.

Merci à Mme Véronique HENROT qui a su donner un nouveau souffle, à la fois créatif et innovant, à cette académie en reprenant sa direction il y a quelques années. Merci à tous ses professeurs qui viennent souvent de loin.

Dans l'enseignement fondamental, la rentrée des classes a eu lieu le jeudi 1er septembre 2016. Et nous pouvons être fiers du résultat puisque les 16 écoles de notre réseau accueillent en ce moment 2.081 élèves qui se répartissent entre 747 enfants dans l'enseignement maternel et 1.334 élèves dans l'enseignement primaire. Ils se répartissent de la manière suivante :
à Weyler : 123 enfants --- 2 classes maternelles et 4,75 classes primaires
à Heinsch : 88 enfants ---- 2 + 3
aux Lilas : 85 enfants ----- 2 + 3
au Galgenberg : 109 enfants 3 + 4
à Barnich-Sterpenich : 220 enfants 4 + 7
à Schoppach : 254 enfants - 4,5 + 8,5
à Waltzing : 207 enfants --- 4 + 6,5
à Frassem : 151 enfants --- 3+ 5
à Fouches : 122 enfants --- 2,5 + 5
à Toernich : 55 enfants ---- 1 + 2,5
à la rue de Neufchâteau : 97 enfants 2 + 3,5
à Stockem : 80 enfants ----- 2 + 3,5
à Freylange : 65 enfants --- 1,5 + 3
au Centre : 400 enfants ---- 7 + 14
à Udange : 24 enfants ------ 2 (uniquement Maternel)

2.081 enfants, c'est un fort beau résultat, cela représente une bonne vingtaine d'enfants en plus que l'an dernier, ce qui correspond un peu près au nombre d'enfants issus du centre de Stockem que nous accueillons encore en ce moment. On peut donc parler de grande stabilité de notre population scolaire. Naturellement, il y a des écoles qui ont le vent en poupe et d'autres moins. Je pointerai cette année Waltzing et Barnich-Sterpenich qui gagnent chacune plus d'une vingtaine d'écoliers ou l'école des Lilas qui gagne une dizaine d'enfants en maternel. En maternel, les chiffres ne sont pas arrêtés, il continue à arriver des enfants tous les jours.

Je remercie nos équipes pédagogiques qui font un travail remarquable et les parents qui font confiance à l'enseignement officiel subventionné.

Combien de personnes travaillent pour notre enseignement fondamental ?
Nous occupons 176 personnes qui se répartissent comme suit :
- 8 directeurs
- 87 instituteurs primaires
- 43 maternels
- 25 maîtres spéciaux (6 en éducation physique, 5 en religion catholique, 1 en religion islamique, 1 en religion protestante, 4 en morale, 5 en langue anglaise et 3 en psychomotricité)
- une dizaine de puéricultrices et d'aides à des institutrices
- 2 aides aux directions.

Tous sont payés par la Communauté française. J'y ajoute (le personnel communal) les deux employées communales du secrétariat Enseignement, Mmes REICHLING et ANSIAUX, ainsi que la conseillère pédagogique, Mme Rita SIMON, directrice à la retraite, qui me secondent efficacement dans la bonne marche de nos écoles. N'oublions pas le personnel des garderies, de l'Accueil Extrascolaire, de l'Entretien, de la cuisine, les ouvriers qui transportent les repas ou qui œuvrent à l'entretien des bâtiments.

Au niveau des écoles d'Arlon, tous réseaux confondus, l'enseignement communal représente :
- 61 % des enfants de maternel.
- 51,2 % des enfants de primaire.

Nous pouvons donc être fiers de notre réseau d'enseignement fondamental qui est l'un des plus importants de la province de Luxembourg.

La Ville d'Arlon a fait le choix de maintenir des écoles officielles qui sont, bien entendu, ouvertes aux enfants issus de tous les horizons, non seulement en ville mais aussi dans les villages avec toutes les conséquences financières que cela impliquent mais nous pensons que ces écoles contribuent grandement à la vie de nos villages et qu'elles en constituent un élément essentiel. Mes remerciements s'adressent donc aussi à la Communauté Française qui subsidie nos travaux la plupart du temps à raison de 60 % et au Fonds des Bâtiments scolaires qui nous aide dans nos démarches.

Je parlerai brièvement des travaux en cours de réalisation ou en projet :
- à Fouches, inauguration du nouveau bloc primaire vendredi 23 septembre à 15 h.
- à Weyler, la dernière extension de l'école est terminée. Les élèves occupent leurs nouvelles classes. D'importants travaux d'aménagement des abords sont en cours.
- à Heinsch, la 2e phase des travaux qui comprend la rénovation des anciens bâtiments est en préparation.
- à Freylange, la construction d'un réfectoire est à la réflexion. En attendant, nous venons d'installer un préfabriqué destiné à cet usage.

- au Centre, l'agrandissement de la cuisine centrale et du réfectoire sont aussi en préparation.

Je remercie chaleureusement les membres du Collège et spécialement André BALON, échevin des Travaux et du Patrimoine, André PERPÈTE, échevin de l'Environnement et du Personnel, également responsable de la cuisine centrale qui fournit 1.200 repas par jour.

Voilà Mmes et MM. ce que je suis en mesure de vous dire ce soir. C'est sans doute incomplet mais cela donne une idée du formidable réseau d'enseignement de la Ville d'Arlon que j'ai l'honneur de servir, qui accueille 5.000 élèves, occupe des centaines de personnes, est donc un important pourvoyeur d'emploi et qui, à ce titre, constitue un moteur de la vie de notre ville et de notre région. »

10. Administration générale : Information sur les cimetières.

L'Échevin M. PERPETE fait une intervention concernant les cimetières d'Arlon.

11. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

M. SAINLEZ a transmis son intervention concernant le point 29 du précédent Conseil communal relatif à VIVALIA à M. le Directeur général, mentionnant : « *Une étude datant du 12 mai 2016 portait sur la localisation définitive de l'hôpital Centre-Sud – c'est-à-dire le choix entre les sites de Habay-Gare et Habay-Houdemont. Une pondération est proposée pour départager les deux sites, selon des critères de mobilité, environnementaux, techniques et urbanistiques. Si certaines pondérations de l'analyse peuvent aussi individuellement être portées au débat, il doit être souligné que le site d' Habay-Houdemont passe devant le site d'Habay-Gare au niveau du résultat (pour un point !), à la seule condition (hypothétique) que la gare d'Habay soit supprimée ! Les usagers apprécieront.*

Une conclusion de l'étude commanditée par Vivalia doit interpeller tous les Luxembourgeois: « Si la gare d'Habay devait disparaître, cela conforterait le choix du site d'Houdemont, indépendamment des considérations de mobilité par le rail qui échappent aux acteurs locaux ! »

Une intercommunale d'utilité publique mise donc sur la dégradation programmée de l'offre de transport public dans notre Province. Il est donc évident que la direction suivie, indépendamment de toute autre considération, se fera au détriment total de la mobilité des patients et du personnel de l'intercommunale. Le tout dans une Province de Luxembourg déjà parente pauvre des transports publics en Wallonie. »

Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du 19 juillet 2016.

12. Administration générale : Communication des ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 13 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, le long de la statue JASS à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du remplacement des poupées Kiwanis, pour la période du vendredi 15 juillet 2016 de 08h00 à 13h00.

- Le 13 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 29 juillet 2016 de 08h00 au dimanche 31 juillet 2016 à 17h00.

- Le 13 juillet 2016 : réglementant le chantier à la rue Nicolas Berger, 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour la période du vendredi 15 juillet 2016 à 07h00 au samedi 30 juillet 2016 à 18h00.

- Le 13 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement organisé par Mme Clarisse NOEL, pour la période du dimanche 24 juillet 2016 de 07h00 à 18h00.

- Le 14 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Patton 125 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du lundi 12 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 14 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit à l'avenue Patton, 184 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 12 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 14 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit à la rue du 25 Août, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 20 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 14 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'ancien Palais de Justice côté Palais du Gouverneur à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du changement des bâches, pour la période du jeudi 14 juillet 2016 de 15h00 au vendredi 15 juillet 2016 jusqu'à 13h00.

- Le 14 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit à l'avenue Nothomb, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 03 août 2016 à 08h00 au jeudi 04 août 2016 à 18h00.

- Le 15 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Musée en face du n°34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 15 juillet 2016 de 10h00 à 17h00.

- Le 15 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Tanneries, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 02 août 2016 de 10h00 à 20h00.

- Le 15 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 18 juillet 2016 de 08h00 à 20h00.

- Le 19 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 45 (3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à

l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 06 août 2016 à 07h00 au 13 août 2016 à 20h00, et Grand-Rue, 50 à Arlon, du 27 juillet 2016 à 07h00 au 13 août 2016 à 20h00 pour chargement de marchandises de façon intermittente.

- Le 19 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 20 juillet 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 20 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Eglantinnes, 4/6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 21 juillet 2016 de 15h00 jusqu'au samedi 23 juillet 2016 à 17h00.

- Le 20 juillet 2016 : réglementant le stationnement d'un véhicules sur un emplacement à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, n° 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux organisés par l'entreprise SEYLER Alain, pour la période du lundi 25 juillet 2016 à 07h00 au vendredi 12 août 2016 à 19h00.

- Le 20 juillet 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Halbardier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue de la rue Halbardier, pour la période du dimanche 04 septembre 2016 de 09h00 à 23h00.

- Le 20 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit au n° 24, place Didier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 20 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 20 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules pour le stationnement d'un camion avec élévateur de 25 mètres, rue du Wäschbour, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 juillet 2016 de 07h00 à 20h00.

- Le 20 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules en face de la rue du Dispensaire, 28 (plaines des Manœuvres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose de pierrailles, pour la période du vendredi 22 juillet 2016 à partir de 07h00 jusqu'au mardi 26 juillet 2016 à 20h00.

- Le 22 juillet 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de pose de grue pour travaux de construction d'immeuble par les établissements WUST, pour la période du 02 août 2016 de 07h30 à 16h30.

- Le 22 juillet 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Roses, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 27 juillet 2016 à 07h00 au 26 août 2016 à 20h00 (pour chargement de marchandises de façon intermittente).

- Le 22 juillet 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue Nicolas Berger à Arlon, en raison de réparation de câbles pour le compte d'Ores, pour la période du 25 juillet 2016 à 18h00 jusqu'au 28

juillet 2016 à 18h00.

- Le 25 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade 45 (3 emplacements) à Arlon, en raison de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 27 juillet 2016 à 07h00 jusqu'au 13 août 2016 à 20h00 (pour chargement de marchandises de façon intermittente).

- Le 25 juillet 2016 : réglementant le stationnement d'un véhicule sur 3 emplacements, 39 rue Paul Reuter à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de livraison et travaux, pour la période du 27 juillet 2016 à 07h00 jusqu'au 29 juillet 2016 à 19h00.

- Le 25 juillet 2016 : réglementant le stationnement d'un véhicule sur 5 emplacements, 62 rue des Déportés à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du jeudi 28 juillet 2016 de 07h30 à 18h00.

- Le 26 juillet 2016 : pour permettre le stationnement d'un véhicule et d'un monte-charge à la Grand-rue, n°46 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du mercredi 27 juillet 2016 de 08h00 à 14h00.

- Le 26 juillet 2016 : réglementant le stationnement d'un véhicule sur 3 emplacements, 266 avenue de Longwy à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29 juillet 2016 de 08h00 à 14h00.

- Le 26 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur les 11 parkings de la rue du Transept à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de la taille des haies organisée par le service Environnement de la Ville d'Arlon, en date du mardi 02 août 2016 de 08h00 à 17h00.

- Le 27 juillet 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Temple à Arlon (à partir de l'intersection avec le rue du Maitrank jusqu'à l'entrée à pied du cimetière), en vue d'assurer le bon déroulement d'un barbecue de quartier, pour la période du samedi 13 août 2016 à 08h00 jusqu'au lundi 15 août 2016 à 12h00.

- Le 27 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 11 rue Godefroid Kurth à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du jeudi 28 juillet 2016 à 09h00 jusqu'au vendredi 29 juillet 2016 à 18h00.

- Le 27 juillet 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue Nouvelle à Freylange, en raison de la Fête des Voisins en date du 31 juillet 2016 de 10h00 à 00h00.

- Le 28 juillet 2016 : réglementant le stationnement des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement du spectacle « Arlon août 1914 – 1918 – Episode 2 « des fusillés déportés » mis en scène par Jacques Herbet :
  - Ancien Palais de Justice, place Léopold, sur 6 emplacements au pied des escaliers près de la plaque commémorative de la guerre 14-18, pour les périodes suivantes : les 29, 30 et 31 juillet 2016 de 13h00 à 18h00 ; les 05, 06 et 07 août 2016 de 13h00 à 18h00.
  - Square Albert 1er (contre le parc Albert 1er, du côté de la sortie

arrière du palais du Gouverneur), pour les périodes suivantes : les 29, 30 et 31 juillet 2016 de 13h000 à 18h00, les 05, 06 et 07 août 2016 de 13h00 à 18h00.
- Hôtel de Ville (face au monument JASS) devant-derrière(à droite près de l'école du Centre), pour les périodes suivantes : les 29, 30 et 31 juillet 2016 de 13h00 à 18h00 ; les 05, 06 et 07 août 2016 de 13h00 à 18h00.
- L'entièreté du parvis de l'église Saint-Donat pour les périodes suivantes : les 29, 30 et 31 juillet 2016 de 13h00 à 18h00 ; les 05, 06 et 07 août 2016 de 13h00 à 18h00.

- Le 28 juillet 2016 : réglementant le chantier rue de Diekirch, n°38 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du vendredi 12 août 2016 à 08h00 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 à 18h00.

- Le 29 juillet 2016 : réglementant la circulation des véhicules place Didier à Arlon en raison de la fête d'anniversaire de l'établissement « INSOMNIA » pour la période du vendredi 29 juillet 2016 à 08h00 jusqu'au samedi 30 juillet 2016 à 04h00.

- Le 01 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules 47 rue des Faubourgs à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, en date du jeudi 11 août 2016 à partir de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 02 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Freylange, en raison du week-end « Club des Jeunes de Freylange asbl », pour la période du mardi 09 août 2016 (montage du chapiteau) à 08h00, jusqu'au lundi 15 août 2016 à 22h00.

- Le 02 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, devant la prison, à Arlon, en raison de travaux en date du jeudi 04 août 2016 à 08h00 jusqu'au vendredi 05 août 2016 à 18h00.

- Le 03 août 2016 : règlement le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, 48 à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du jeudi 04 août 2016 à partir de 08h00 jusqu'au jeudi 11 août 2016 à 19h00.

- Le 03 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans les rues de Clairefontaine, et rue du Cloître à Arlon, en raison du bon déroulement de « ALLURE LIBRE 2016 », en date du samedi 27 août 2016 de 07h00 à 20h00.

- Le 03 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules 57 Grand-rue à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du mercredi 03 août 2016 de 11h30 à 15h00.

- Le 04 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue Sainte-Croix à Arlon, en raison de travaux de pose de câbles pour le compte d'Ores, pour la période du 08 août 2016 à 07h00 jusqu'au 30 août 2016 à 18h00.

- Le 04 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Général Molitor à Arlon (parking des anciens officiers), en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage et de débroussage organisés par la Ville d'Arlon, en date du vendredi 05 août 2016 de 08h00 à 17h00.

- Le 04 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue Basse à Udange, en raison d'un barbecue de quartier en date du dimanche 07 août 2016 de 10h00 à 21h00.

- Le 04 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Posterie et rue de l'Hydrion à Arlon, en raison de travaux d'aménagements d'un rond-point, pour la période du 08 août 2016 à 07h00 jusqu'au 09 septembre 2016 à 18h00.

- Le 04 août 2016 : interdisant le stationnement des véhicules au n°24 place Didier à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du samedi 13 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 04 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement de l'immeuble B&R pour le compte d'Ores, pour la période du 08 août 2016 à 07h00 au 31 août 2016 à 18h00.

- Le 04 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux lieux et dates suivants, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en accotement, trottoir et voirie pour travaux gaz pour le compte d'Ores : à la rue du Vallon, 15 à Frassem en date du 16 août 2016 au 29 août 2016, à la rue de Sesselich, 155 à Arlon, en date du 29 août 2016 au 09 septembre 2016, au Chemin de Clairefontaine, 57 à Arlon, en date du 06 septembre 2016 au 15 septembre 2016.

- Le 04 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en accotement, trottoir et voirie pour travaux de gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 12 août 2016 à 07h00 au 26 août 2016 à 18h00.

- Le 05 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et voirie pour travaux de raccordement en eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 09 août 2016 à 07h00 au 17 août 2016 à 18h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit à la rue du Marché aux Fleurs à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du lundi 08 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 12 août 2016 de 10h00 à 20h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Beau Site, 46 à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et voirie pour travaux de raccordement au réseau d'égouttage, pour la période du 09 août 2016 à 07h00 au 10 août 2016 à 18h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur toute la plaine des Manœuvres à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de fauchage, pour la période du vendredi 12 août 2016 de 08h00 à 17h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Cheminots à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'égouttage pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 09 août 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 18h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 63 à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 10 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux d'extension du réseau gaz BP et raccordements pour le compte d'Ores, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 16h00.

- Le 08 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 104 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câble pour le compte de VOO METHYS, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 01 septembre 2016 à 18h00.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur 3 emplacements de parking situés rue du 25 Août, face à l'entrée des artistes du Palais en raison d'assurer le bon déroulement de l'exposition « Arlon au fil du cycle », pour la période du jeudi 11 août 2016 de 09h00 à 18h00.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Jean-Baptiste Nothomb, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 16 août 2016 de 08h00 à 12h00.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de terrassement et de rénovation d'une allée de garage et du pavement d'une entrée, pour la période du mardi 16 août 2016 de 08h00 au mercredi 31 août 2016 à 18h00.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 19 août 2016 de 10h00 à 16h00.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la place Didier, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 20 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Waltzing, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du vendredi 26 août 2016 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 80/6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du jeudi 25 août 2016

de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 09 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'arrière du parking de l'Hôtel de Ville à la rue Paul Reuter, en raison d'assurer le bon déroulement d'un mariage pour la période du samedi 20 août 2016 de 14h00 à 15h00.

- Le 10 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Beau Vélo de Ravel, pour la période du jeudi 18 août 2016 de 08h00 jusqu'au samedi 20 août 2016 à 22h00.

- Le 10 août 2016 : arrêté du Bourgmestre la circulation des randonneurs et la sécurité publique à l'occasion de l'organisation du Beau Vélo de Ravel pour la période du samedi 20 août 2016 de 0h00 à minuit.

- Le 11 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur 1 emplacement de parking à la place Léopold en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une nacelle, pour la période du vendredi 12 août 2016 de 08h30 à 18h00.

- Le 11 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking rue du Marquisat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de petits travaux de désherbage pour la période du vendredi 12 août 2016 de 06h00 à 17h00.

- Le 11 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 12 août 2016 de 09h00 au samedi 13 août à 18h00.

- Le 11 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Hamélius du n° 54 au n°48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du vendredi 12 août 2016 de 07h00 à 18h00.

- Le 11 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue des Déportés, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'assainissement du parking arrière de l'Office des Pensions à la rue des Déportés, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 09 septembre 2016 à 18h00.

- Le 11 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Cheminots, 72, rue des Tilleuls, 3 et rue de la Barrière 6+2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de soufflage de fibre optique pour le compte de proximus S.A., pour la période du 17.08.2016 à 07h00 et le 19.08.2016 à 18h00 (1 jour de travail).

- Le 12 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la Cérémonie funéraire, pour la période du samedi 13 août 2016 de 10h00 jusqu'à la fin de la cérémonie.

- Le 12 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de débouchage d'égout, pour la période du mercredi 17 août 2016 de 07h30 à 18h30.

- Le 12 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules de 4

emplacements à l'avenue de la Gare, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 19 août 2016 de 07h00 à 20h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur 4 emplacements rue des Martyrs, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du dimanche 14 août 2016 de 08h00 jusqu'à lundi 15 août 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules du parking 1er étage de l'Hôtel de Ville de la rue du Marquisat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du désherbage, pour la période du mercredi 17 août 2016 de 07h00 à 17h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur deux emplacements sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la Cérémonie d'un baptême organisé par M. Bertrand CORNET, pour la période du jeudi 18 août 2016 de 10h00 jusqu'à 12h30.

- Le 12 août 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue Scheuer 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage, pour la période du vendredi 02 septembre 2016 à 17h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue des Martyrs, 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'échafaudage, pour la période du mardi 16 août 2016 à 07h30 au mardi 23 août 2016 à 19h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Meix-le-Tige (nouveau lotissement) à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de génie civile pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 22 août 2016 à 07h00 au 26 août 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Bick, 9 à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de génie civile pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 19 août 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Barrière à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles pour le compte de Proximus, pour la période du 12 août 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la zone artisanale de Weyler, 30 à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles pour le compte de Proximus, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementent la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Saint Jean à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de conduites gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 26 août 2016 à 18h00.

- Le 12 Août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Neufchâteau, 475 à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civile pour raccordement TV, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 17 août 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Chasseurs Ardennais, 25 à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en accotement, trottoir et voirie pour travaux gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 26 août 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Posterie et rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagements d'un Rond-point et de la voirie sous le pont du chemin de fer, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Posterie et rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagements d'un Rond-point et de la voirie sous le pont du chemin de fer, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 18h00.

- Le 12 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Stehnen à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement du chantier « Aménagement partiel du Chemin des Marmottes et de la rue de Stehnen, pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 16 août 2016 à 07h00 au 02 décembre 2016 à 18h00.

- Le 16 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de terrassement et de rénovation d'une allée de garage et du pavement d'une entrée, pour la période du lundi 22 août 2016 à 08h00 au vendredi 02 septembre 2016 à 18h00.

- Le 16 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Sainte-Croix, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 29 août 2016 de 07h30 à 18h00.

- Le 17 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Saint-Jean à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de conduites gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 22 août 2016 à 07h00 au 02 septembre 2016 à 18h00.

- Le 17 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules route d'Etalle, 108 à Fouches, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du jeudi 08 septembre 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 17 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Waltzing, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du vendredi 02 septembre 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 17 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue du Général Patton, 125 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'extension et de déplacement du réseau de télécommunications (tranchée en terre pleine de 4m), pour la période du mercredi 17 août 2016 à 08h00 au jeudi 18 août 2016 à 18h00.

- Le 17 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture pour la période du mercredi 17 août 2016 à 07h00 au vendredi 26 août 2016 à 18h00.

- Le 17 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères et places de la ville en raison d'assurer le bon déroulement du marché du jeudi, pour la période du jeudi 18 août 2016 de 05h00 au 30 septembre 2016 à 15h00.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 20 août 2016 de 08h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 87 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de petits travaux de menuiseries, pour la période du lundi 22 août 2016 à 07h00 au mercredi 24 août 2016 à 18h00.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Waltzing, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du mardi 06 septembre 2016 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 37 en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, pour la période du mercredi 31 août 2016 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 19août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la place des Chasseurs Ardennais à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du lundi 22 août 2016 à 07h00 jusqu'à la fin des travaux.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement et le chantier à la rue du Gazomètre, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une grue, pour la période du lundi 22 août 2016 à 07h00 au jeudi 25 août 2016 à 19h00.

- Le 19 août 2016 : interdisant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Palais de Justice après le croisement de la rue du Marché aux Légumes jusqu'au parking passage Nord (limite arrière de l'ancien Palais de Justice) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du BBQ, pour la période du samedi 27 août 2016 de 13h00 à 24h00.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marché aux Fleurs, 3A à Arlon, sur une longueur de 25 mètres en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 19 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, n°25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une inauguration et l'aménagement d'un pizzaïolo, pour la période du lundi 29 août 2016 de 15h00 au mardi 30 août 2016 à 01h00 du matin.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Dispensaire, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une nacelle, pour la période du lundi 22 août 2016 de 07h00

à 18h00.

- Le 19 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules dans le chemin d'accès au terrain ULM Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure libre de Sterpenich 2016, pour la période du samedi 27 août 2016 de 07h00 à 24h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking derrière l'hôtel de ville (au-dessus et sous-terrain), devant la tour Jupiter en raison d'assurer le bon déroulement des festivités du « week-end Gallo-Romain », pour la période du dimanche 04 septembre 2016 de 09h00 jusque 17h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 15 à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 01 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 24 août 2016 : interdisant le stationnement des véhicules le long de l'usine Ferrero et la circulation des véhicules rue Pietro Ferrero, en raison d'assurer le bon déroulement du concours du Cercle de Tir Arlonais, 8ème édition du Biathlon, pour la période du dimanche 18 septembre 2016 de 10h30 jusque 17h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules en différents endroits de la commune en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des cérémonies patriotiques organisées par la Ville d'Arlon, pour commémorer la Journée du Souvenir et du 71ème anniversaire de la Libération, le pour la période du vendredi 02 septembre 2016 de 09h00 à 15h00 fin de cérémonie.

- Le 24 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules place Schalbert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Foodtruck Festival, pour la période du jeudi 1er septembre 2016 de 14h00 au lundi 05 septembre 2016 à 06h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux de construction d'immeubles pour la période du 01 septembre 2016 au 31 octobre 2016.

- Le 24 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 16 à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 01 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles pour le compte d'Ores, pour la période du 24 août 2016 de 07h00 à 18h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules au passage à niveaux de la rue des Cheminots à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de suppression du passage à niveaux de Stockem pour le compte d'Infrabel, pour la période du 23 août 2016 jusqu'à la fermeture officielle du passage à niveaux.

- Le 24 août 2016 : réglementant le chantier à la rue de Diekirch, 38 (5 emplacements de façon intermittente) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du vendredi

12 août 2016 à 08h00 au vendredi 30 septembre 2016 à 18h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la fin de la route de Neufchâteau, à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'abattage d'arbres, pour la période du 25 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 24 août 2016 : interdisant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice après le croisement de la rue du Marché aux Légumes jusqu'au parking passage Nord (limite arrière de l'ancien Palais de Justice) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du BBQ à l'issue du concert musical 2016, pour la période du 27 août 2016 de 13h00 à 24h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue d'Arlon à Sesselich, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue annuel, pour la période du samedi 27 août 2016 à 09h00 au dimanche 28 août 2016 à 09h00.

- Le 24 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules sur deux emplacements à l'ancien Hôtel du Nord à la rue du 25 Août à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture de l'ancien Hôtel du Nord, pour la période du 22 août 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 20h00.

- Le 25 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Stehnen à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement du chantier « Aménagement partiel du Chemin des Marmottes et de la rue de Stehnen » pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 24 août 2016 à 07h00 au 02 décembre 2016 à 18h00.

- Le 26 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules, rue du Marché au Beurre, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'une camionnette, pour la période du lundi 29 août 2016 de 08h00 au vendredi 09 septembre 2016 à 20h00.

- Le 26 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 26 à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 31 août 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 26 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 14 (résidence Luxembourg) à Arlon, sur une longueur de 25 mètres en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 02 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 26 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 18 à Arlon, sur une longueur de 25 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 06 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 26 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux endroits et périodes suivants : Chemin du Peiffeschoff, 51 à Arlon, pour la période du 29 août 2016 à 07h00 au 02 septembre 2016 à 18h00, rue Friddericht, 4 à Autelbas, pour la période du 29 août 2016 à 07h00 au 02 septembre 2016 à 18h00, route du Hirtzenberg, 64 à Udange, pour la période du 05 septembre 2016 à 07h00 au 09 septembre 2016 à 07h00 au 09 septembre 2016 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie et accotement pour raccordement eau pour le compte de la SWDE.

- Le 30 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules au parking entre façade latérale du Hall Polyvalent et plaine de jeux, au Parc des Expositions à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de SOLIDARLON 2016, pour la période du 16 septembre 2016 de 08h00 à 24h00.

- Le 30 juin 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue des Essarts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue de quartier à la rue des Essarts à Arlon, pour la période du samedi 03 septembre 2016 à 16h00 au dimanche 04 septembre 2016 à 20h00.

- Le 30 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue Saint Hubert, 3 à Fouches, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un élévateur sur camion, pour la période du mercredi 31 août 2016 de 07h00 au vendredi 02 septembre 2016 à 19h00.

- Le 30 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules et le stationnement à la rue du Bastion et rue du Marquisat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la livraison de matériaux pour la construction d'un immeuble pour le compte de Monsieur Luc BODART, pour la période du 1er septembre 2016 au 30 septembre 2016 à 18h00.

- Le 30 août 2016 : réglementant le stationnement des véhicules en différents endroits de la commune, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des cérémonies patriotiques organisées par la Ville d'Arlon, la Défense Nationale et l'UGPA, pour commémorer la Journée du Souvenir et du 72ème anniversaire de la Libération de la Ville d'Arlon, pour la période du vendredi 02 septembre 2016 de 09h00 à 17h00.

- Le 30 août 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue de la Semois, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'échafaudage, pour la période du 30 août 2016 de 07h00 au 06 septembre 2016 à 18h00.

- Le 31 août 2016 : interdisant le passage des promeneurs et des véhicules en raison des diverses battues organisées dans les bois de Guirsch, Heckbous, Kindel, Frassem, Bonnert, Platinerie et Waltzing, pour la période des mois d'octobre 2016, les 01, 09, 23, 29, novembre 2016, les 03, 13, 21, 26, 30, décembre 2016, les 10, 18, 29.

- Le 31 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la commune à Arlon (rue du Casino), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de marquage de voirie dans la commune d'Arlon, pour la période du 02 septembre 2016 de 07h00 à 19h00.

- Le 31 août 2016 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Caserne, n°3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation, pour la période du mercredi 31 août 2016 à 07h00 au jeudi 01 septembre 2016 à 18h00.

- Le 31 août 2016 : réglementant le chantier le long de la façade au 27, avenue de la Gare à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour la période du lundi 05 septembre 2016 à 07h00 au vendredi 16 septembre 2016 à 18h00.

- Le 31 août 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marché au Beurre et Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de conduites de gaz pour la

période du 31 août 2016 à 07h00 au 01 septembre 2016 à 18h00.

- Le 01 septembre 2016 : réglementant le chantier le long de la façade rue de la Semois, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du 02 septembre 2016 au 09 septembre 2016.

- Le 01 septembre 2016 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 120B à Arlon sur une longueur de 15 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, pour la période du mardi 06 septembre 2016 de 08h00 à 18h00.

- Le 01 septembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Transept et rue Francq à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de soufflage de fibre optique pour le compte de proximus, pour la période du mercredi 07 septembre 2016 à 07h00 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 à 18h00 (1 jour de travail).

- Le 01 septembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Deux Luxembourg, rue de Diekirch, rue Sainte-Croix et rue du Buisson à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée et fonçage pour raccordement client pour le compte de VOO METHYS, pour la période du 03 octobre 2016 à 07h00 au 28 octobre 2016 à 18h00.

- Le 01 septembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Neufchâteau, 84 à Arlon, pour la période du 12 septembre 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 18h00 et à l'avenue de Longwy, 305 à Arlon, pour la période du 19 septembre 2016 à 07h00 au 30 septembre 2016 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée et fonçage pour raccordement client pour le compte de VOO METHYS.

- Le 01 septembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules au Chemin des Espagnols, rue du Rhin et rue des Fermes en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée et fonçage pour raccordement client pour le compte de VOO METHYS, pour la période du 05 septembre 2016 à 07h00 au 30 septembre 2016 à 18h00.

- Le 01 septembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 104 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câble pour le compte de VOO METHYS, pour la période du 01 septembre 2016 à 07h00 au 16 septembre 2016 à 18h00.

- Le 01 septembre 2016 : autorisant Mr Patrice BACH, Directeur de l'Académie de Musique d'Arlon à stationner son véhicules devant l'entrée de l'Académie de Musique (rampe de la place des Chasseurs Ardennais), en raison d'assurer le bon déroulement des implantations diverses à parcourir (différentes « Académie de Musique », et de chargement et déchargement de matériel de musique et autres, et ce de façon intermittente, pour la période du 01 septembre 2016 au 30 juin 2017 (année scolaire) les samedis et dimanches.

- Le 02 septembre 2016 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Val Vert à Arlon, en raison du barbecue du Val Vert, pour la période du vendredi 02 septembre 2016 à 17h00 au dimanche 04 septembre 2016 à 18h00.

- Le 02 septembre 2016 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Stehnen, rue An Der Hiel et rue Eiterwee à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement du chantier « Aménagement partiel du Chemin des Marmottes et de la rue de Stehnen, pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 02 septembre 2016 à 07h00 au 02 décembre 2016 à 18h00.

13. Administration générale : « Conférence luxembourgeoise des élus » ASBL – approbation du contrat de supracommunalité entre les communes et la Province de Luxembourg.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le contrat de supracommunalité entre les communes et la Province de Luxembourg.

14. Administration générale : Approbation des statuts de l'asbl « Tonicités ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les statuts de l'« Association tonicités » régie par les dispositions de la loi française du 1er juillet 1901,

- d'autoriser Monsieur le Bourgmestre ou son représentant, à travers la signature des statuts, à marquer son accord pour la création d'une « Association tonicités » régie par les dispositions de la loi française du 1er juillet 1901,

- de désigner en application des statuts de l'Association, deux délégués, membres de l'Assemblée générale : Monsieur Vincent Magnus en qualité de premier représentant appelé à siéger à l'assemblée générale et au comité directeur pour y exercer les fonctions qui lui seront dévolues, et Monsieur André Perpète en qualité de second représentant appelé à siéger à l'assemblée générale et en charge de suppléer le premier représentant en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier au comité directeur.

15. Travaux communaux : Marché de Services : Financement des dépenses du budget extraordinaire pour l'exercice 2016. Approbation des conditions et du mode de passation – marché répétitif.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Article 1er : De lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif "Financement des dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2016", comme prévu dans le cahier des charges N° MS-AOO/15-1090.

- Article 2 : De consulter l'adjudicataire chargé de l'exécution du marché initial, soit Belfius Banque & Assurances, Boulevard Pachéco, 44 à 1000 Bruxelles, par procédure négociée sans publicité, suivant l'article 26, § 1, 2°b de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics.

- Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de ce marché.

- Article 4 : De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2016.

16. Travaux communaux : Marché de Services : Financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées

pour le renouvellement de la toiture de l'Ecole Industrielle et Commerciale d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSP/16-1267 et le montant estimé du marché "Financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour le renouvellement de la toiture de l'Ecole Industrielle et Commerciale d''Arlon". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.083,39 €.

- Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 prestataires de services.

- Article 3 : De comptabiliser l'emprunt en recette au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 735/961-51/2013/20137019 ; au budget ordinaire de l'exercice 2016 et des exercices suivants seront comptabilisées les charges d'emprunt, article 735/911-01 et les charges d'intérêts, article 735/211-01.

17. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Upgrade de l'installation « Audio Visuelle » de la salle du Conseil communal. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/16-1266 et le montant estimé du marché "Upgrade de l'installation AV dans la salle du Conseil communal". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 28.925,62 € hors TVA ou 35.000,00 € TVA 21% comprise.

- Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 3 fournisseurs.

- Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 104/723-60/20161020.

18. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Fourniture de produits alimentaires pour l'année 2016. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point à une séance ultérieure.

19. Travaux communaux : Marché de Services de l'AIVE : Collecte du papier-carton en « porte-à-porte » - adhésion au marché pour les années 2017 à 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Article 1er : De confier à l'intercommunale AIVE l'organisation de la collecte sélective P/C en « porte-à-porte » en adhérant à leur marché public lancé par appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour

une durée de 4 ans (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020). Le montant, estimé sur base des données de 2015, s'élève à 57.625,00€ par an, soit 230.500,00 € pour les 4 ans.

- Article 2 : De retenir la fréquence de collecte d'une fois par mois pour l'ensemble du territoire communal.

- Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice

20. Travaux communaux : Exécution de Services : Cadastre de l'égouttage des villages d'Autelabs, Barnich et Sterpenich. Approbation des services et de la participation communale par la souscription de parts au capital de l'AIVE.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Article 1er: D'approuver la réalisation du cadastre de l'égouttage des villages d'Autelbas, Barnich et Sterpenich tels que décrits dans le cahier spécial des charges établi par le maître d'ouvrage, l'AIVE. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 48.400,00€ hors TVA, dont les frais de curage sont à charge de la commune.

- Article 2: D'approuver la participation communale à cet investissement, au travers de la souscription de parts de la catégorie F au capital de l'AIVE, pour un montant estimé à ce stade du dossier à 25.150,00 € hors TVA.

21. Biens communaux : Stockem, route de Bouillon : Vente (aliénation) de deux parties d'une parcelle communale. Approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la prescription acquisitive des biens précités.

- APPROUVE le projet d'acte.

- DISPENSE Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette opération.

22. Bien communaux : Vente de gré à gré de la parcelle cadastrée Arlon – 8ème Division – Hachy – Section C – n°2717 g, sise à front de la rue du Joli Bois à Fouches : décision de principe.

Le Conseil communal, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mmes I. CHAMPLUVIER, S. SAUCEZ, MM. R. GAUDRON et M. LAQLII), décide du principe de la vente de gré à gré à M.M. GEORGES-ELSEN de ce bien au prix de 15.000 euros.

23. Bois communaux : Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'AYWAILLE : destination des coupes et fixation des conditions – exercice budget ordinaire 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires (cantonnement d'Aywaille) de l'exercice budget ordinaire 2016 reprises aux états de martelage. Elles seront vendues sur pied, par adjudication

publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par le cantonnement d'Aywaille le 07 octobre 2016.

- Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du Cahier des charges générales arrêté par la Députation Permanente du Conseil Provincial le 9 août 2001 et suivant les clauses particulières annexées au courrier du 12 juillet 2016 du DNF.

- Article 3 : Monsieur André EVEN, Echevin de l'Environnement et des Bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON (3 lots).

24. Bois communaux : Cantonnement d'Aywaille : Vente publique de bois de chauffage.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

- Article 1er : La destination suivante est donnée aux deux lots de bois de chauffage (cantonnement de Aywaille de l'exercice budget ordinaire 2016, tels que repris aux états de martelage. Ils seront vendus sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée de bois de chauffage organisée par les communes de Ferrières et d'Arlon (date non encore arrêtée).

- Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du Cahier des charges générales arrêté par la Députation Permanente du Conseil Provincial le 9 août 2001 et suivant les clauses particulières transmises par le DNF.

25. Circulation routière : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière : Création d'un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite rue de Bastogne, à hauteur de la maison n°68 à Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

- Article 1er : Un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite est créé, rue de Bastogne, à hauteur de la maison sise rue de Bastogne n° 68 à ARLON.

- Article 2 : La présente sera transmise, en trois exemplaires, au SPW, Direction des Routes de Luxembourg, Monsieur P.Y. TRILLET.

26. Circulation routière : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière : Emplacement de parking pour personne à mobilité réduite : Création d'un emplacement rue des Buissons et suppression d'un emplacement rue des Bouleaux.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

- Article 1er : Un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite est créé au début de la rue des Buissons.

- Article 2 : Un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite est supprimé à la rue des Bouleaux.

- Article 3 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

27. Circulation routière : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière : Mise en voie sans issue de la rue Habaru.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Article 1er : La rue Habaru est mise en voie sans issue.

  Mesure matérialisée par le placement d'un panneau F 45.

- Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

28. Fabriques d'églises : Approbation du compte de la Synagogue d'Arlon pour l'exercice 2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Synagogue d'Arlon pour l'exercice 2015.

29. Finances communales : Octroi d'un subside pour l'organisation de la MESA 2016.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- le subside de 3000€ sera prévu en modification budgétaire à l'article 763/332-02.

- La liquidation du subside sera autorisée suite à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus et après l'approbation de la modification budgétaire.

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil communal : la berce du Caucase, plante invasive et dangereuse.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des explications données.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à 21 heures et 59 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général, *Le Bourgmestre-Président,*

Ph. DEFRANCE *V. MAGNUS*